

CAP Petite Enfance



Le CAP se prépare en deux ans après la classe de 3^{ème}.

Le titulaire du CAP Petite Enfance est un professionnel qualifié compétent pour l'accueil et la garde des jeunes enfants. Avec les parents et les autres professionnels, il répond aux besoins fondamentaux de l'enfant et contribue à son développement, son éducation et sa socialisation. Il assure, en outre, l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

MATIÈRES		HORAIRES
ENSEIGNEMENT GENERAL (sauf dispense)	Français, histoire géographie	3h30
	Langue Vivante 1	2h
	Mathématiques, Sciences	3h30
	E.P.S	2h30
	Education Artistique	2h
	+ Aide individualisée (maths et français)	2h
SCIENCES ET TECHNOLOGIES	Biologie générale	2h30
	Nutrition et alimentation	1h
	Sciences Médico-Sociales	3h
TECHNIQUES PROFESSIONNELLES	Techniques de soins, d'hygiène et de confort, aide aux actions motrices, prévention et sécurité, ergonomie	2h30
	Techniques socio-éducatives et de loisirs	2h30
	Techniques de préparation des repas et des collations	3h
	Techniques d'entretien des locaux	2h
	Vie Sociale et Professionnelle	1h
	Suivi de dossier - période de formation en entreprise	12 semaines sur 2 ans



Le titulaire du CAP Petite Enfance exerce différentes activités en fonction du contexte professionnel, comme :

- l'accueil et la communication
- l'organisation
- la réalisation liée aux besoins fondamentaux de l'enfant
- l'accompagnement de l'enfant dans les actes de la vie quotidienne et dans son éducation.

Stage en milieu professionnel

Les périodes de formation en milieu professionnel sont des phases déterminantes de la formation car elles permettent :

- d'appréhender concrètement l'organisation des établissements et des services de la Petite Enfance, leurs personnels et leurs usagers
- d'apprendre à travailler en situation réelle, en présence d'usagers, avec les ressources et les contraintes du milieu professionnel
- de s'insérer dans une équipe de professionnels
- de mettre en œuvre ou d'acquérir, sous la responsabilité d'une personne qualifiée, tout ou partie des compétences définies dans le référentiel du diplôme.

La formation en milieu professionnel contribue à développer les capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel.

Orientation et débouchés après le CAP Petite Enfance

Le titulaire du CAP Petite Enfance peut exercer sa profession :

- en milieu familial : à son domicile ou celui de l'employeur
- en structures collectives :
 - ☞ école maternelle
 - ☞ crèche / garderie
 - ☞ centre de loisirs,...

Le titulaire du CAP Petite Enfance pourra peut-être s'orienter vers :

- un BEP Carrières Sanitaires et Sociales
- une Mention Complémentaire



Coût de la scolarité (tarif 2007/2008) :

405 € annuellement

(y compris location des livres, consommables informatiques...)

39 Rue Martin Peller - 51100 REIMS

☎ 03.26.77.62.82 📠 03.26.77.62.88

🌐 www.saint-michel51.org

✉ : stmichel51.secretariat@wanadoo.fr